

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 14 DECEMBRE 2017

I. PARL. «BASE LEGALE POUR LA SURVEILLANCE DES ASSURES» AU CONSEIL DES ETATS

Les rentiers AI sont privés de droits de la personnalité

Il est nécessaire de lutter contre les abus en matière d'assurances. Pour que cela soit possible, il faut pouvoir observer les personnes suspectes. La décision prise aujourd'hui par le Conseil des Etats va cependant trop loin: les principes de l'Etat de droit sont piétinés. Inclusion Handicap critique cette décision.

Pour le Conseil des Etats, les personnes soupçonnées d'abus à l'égard des assurances doivent être privées de leurs droits élémentaires en matière de personnalité. Les détectives privés doivent aussi pouvoir observer les personnes soupçonnées dans l'espace privé. Ces personnes pourront donc être surveillées dans leur appartement. Cette mesure viole les droits de la personnalité et s'avère problématique eu égard à l'Etat de droit. Le Conseil des Etats a au moins corrigé la proposition de la commission, qui aurait rendu superflue une autorisation d'un juge pour l'utilisation de traqueurs GPS. Cette correction était urgente.

Inclusion Handicap demande par ailleurs que les enregistrements photo et vidéo requièrent eux aussi l'autorisation par un organe indépendant.

Des observations sont nécessaires

Inclusion Handicap condamne avec véhémence les abus en matière d'assurance. Les bénéficiaires de rentes AI sont fréquemment soupçonnés d'abuser des assurances par l'opinion publique, alors que cette image est parfaitement injustifiée. Inclusion Handicap soutient une base légale rendant les observations possibles.

Seulement 180 cas d'abus

Le fait que des observations aient été menées pendant des années en Suisse sans base légale suffisante a rendu ce projet nécessaire. Pour cette raison, la Cour européenne des droits de l'homme a réprimandé la Suisse, et les surveillances ont été suspendues. La solution actuelle du Conseil des Etats ne satisfait pas aux exigences en matière de protection de la personnalité.

Selon l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), 270 observations ont été ordonnées l'an dernier, et celles-ci ont permis de prouver des abus dans 180 cas.

La position d'Inclusion Handicap a été élaborée en étroite collaboration avec les [25 organisations membres](#).

Renseignements:

Julien Neruda, directeur

Julien.neruda@inclusion-handicap.ch, 078 666 02 59

Inclusion Handicap est le porte-parole de près de 1,8 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faitière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 25 associations et organisations d'aide aux handicapés suisses et des régions linguistiques, défend les intérêts des personnes handicapées et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en collaboration avec les [organisations membres](#).